



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-35122>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **26-35122**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (67)

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 57850568700058

**Ville** : Strasbourg

**Code postal** : 67000

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 67

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 6980L1

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Eric Hartweg, Directeur Général

**Adresse mail du contact** : contact@sers.eu

**Numéro de téléphone du contact** : +33 0388378888

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Les soumissionnaires auront à produire un dossier dématérialisé complet, comprenant les pièces énumérées ci-après Au titre de la candidature: Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : Lettre de candidature DC1 (ou équivalent) et déclaration sur formulaire DC2 (ou équivalent) dûment complétée, et accompagnée des documents qui y sont mentionnés OU Document Unique de Marché Européen (DUME) sous forme électronique ; Si le prestataire est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; L'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » en cours de validité ; Les moyens humains et matériels de l'entreprise Une liste de références exécutés au cours des cinq dernières années avec des exemples d'opérations comparables à celles de la présente consultation et indication

de la nature des travaux, du montant HT de ceux-ci, du Maître d'ouvrage (adresse et n° de téléphone) et du Maître d'œuvre La certification Traitement de l'amiante SS3 délivrée par un organisme certificateur accrédité (Obligation issue de l'arrêté du 25 juillet 2022, pris en application des articles R.4412-129 et suivants du Code du travail). Les attestations de formation nominatives des conducteurs de travaux et opérateurs. Certification fondée sur les normes NF X 46-010 (référentiel technique travaux amiante), et NF X 46-011 (modalités de certification et de suivi) La qualification Traitement de l'amiante Qualibat 1552 (le cas échéant).

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs opérateurs économiques, quel que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs économiques et lui. Dans ce cas, il devra justifier des capacités de ce ou de ces opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché (pour ce faire, il produira un engagement écrit du ou des opérateurs économiques). L'ensemble de ces pièces et documents devra être rédigé en langue française. Les documents émanant des administrations étrangères devront être traduits.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Pour le jugement des candidatures, le Pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 07/05/2026 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : se reporter au règlement de la consultation

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : DEMOLITION PARTIELLE, EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU RIED A HOENHEIM (67800) - LOT DEMOLITION ET DESAMIANTAGE

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45454000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Le présent marché a pour objet les travaux de démolition et de désamiantage à réaliser dans le cadre de la Démolition partielle, extension et rénovation de l'école maternelle du Ried à Hoenheim

**Lieu principal d'exécution du marché** : HOENHEIM 67800

**Durée du marché (en mois)** : 26

**Valeur estimée (H.T.)** : entre euros et euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Pouvoir adjudicateur / Maître d'Ouvrage : COMMUNE DE HOENHEIM - 26 rue de la République - 67800 HOENHEIM MANDATAIRE SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DU RHIN SUPÉRIEUR - S.E.R.S. 10 Rue Oberlin – BP 20165 - 67004 STRASBOURG CEDEX Tél.: 03 88 37 88 88 Site internet : [www.sers.eu](http://www.sers.eu) Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/> email : [sers@sers.eu](mailto:sers@sers.eu) Représentant du Pouvoir adjudicateur : Monsieur Éric HARTWEG - Directeur Général de la SERS Type de procédure : Marchés publics de travaux passés selon une procédure adaptée ouverte conformément à l'article R2123-1-2° du code de la commande publique. Après avoir

sélectionné les candidatures, le Pouvoir adjudicateur examinera les offres. Une négociation pourra alors être entamée si nécessaire dans la perspective de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, à l'aide des critères énoncés ci-après à l'article 4 du règlement de la consultation. Le marché pourra toutefois être attribué sans négociation. Délai d'exécution Le délai d'exécution est fixé par le Maître d'Ouvrage. Les délais prévisionnels sont les suivants : - Durée du marché : 26 mois - Notification du marché : fin mai 2026 ; - Plan de retrait amiante : début juin 2026 ; - Démarrage des travaux : 15 juillet 2026 ; - Fin des travaux phase 1 : 18 septembre 2026 ; - Travaux phase 1 à 3 selon calendrier prévisionnel joint à la consultation. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Une visite facultative mais vivement conseillée est organisée : se reporter au règlement de la consultation. Pour obtenir tous renseignements complémentaires, qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr/> Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 avenue de la Paix – BP 1038/F – 67070 STRASBOURG Cedex – Tél : 03.88.21.23.23 – Fax : 03.88.36.44.66 – Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr) Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement : - soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative, jusqu'à la signature du contrat (référé précontractuel) ; - soit de l'article L 551-13 du Code de justice administrative dans les conditions de délais de l'article R 551-7 dudit code (référé contractuel) ; - soit de l'article R 421-1 du même code, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre (recours pour excès de pouvoir) ; - soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 (« Département du Tarn-et-Garonne » - N° 358994), dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/04/2026**